



Procès-verbal Séance du 11 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier VINETTE, Maire.

Étaient présents : Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Olivier CAMUS Stéphanie SAVEY, Jean-Marc COLIN, Benjamin CONDAT, Sylvie DAGAND, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Eric FULGET, Daniel PAILLARD.

Était excusé : Fabrice CARTONNET, Jocelyne FROMENT (pouvoir à Jean-Marc COLIN), Sandrine NADAL (pouvoir à Benjamin CONDAT).

Secrétaire de séance : Yannick RIOU

Objet : approbation du PV de séance du 10 décembre 2024

Le PV de séance du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet : ouverture des crédits d'investissement sur le BP 2025 Commune

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'ouvrir une autorisation budgétaire sur le budget Commune, section investissement, afin de régler les factures en cours. La limite fixée est de 25 % du montant des crédits inscrits ouverts au budget primitif 2024.

Le conseil municipal autorise le Maire à ouvrir des crédits d'investissement du BP 2025 Commune dans la limite de 25% du montant des crédits inscrits ouverts au budget 2024 (559 603.61 €), soit au maximum 139 900.90 € selon la répartition suivante :

Chapitre	Article	Opération	Montant
21	2116	8 – Cimetière	10 000.00 €
21	2116	59 – Ossuaire	7 000.00 €
21	2131	52 – Local technique	7 000.00 €
21	2131	55 – Chapelle du Molard	9 000.00 €
21	2132	49 – Démontage Grange Jarry	20 000.00 €
21	21538	44 – Réseau eaux pluviales	4 000.00 €
21	2183	13 – Ordinateur maire	500.00 €
21	2184	20 – Aspirateur salle des fêtes	1 000.00 €
21	2184	60 – Vaisselle cantine	500.00 €
TOTAL			59 000.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Objet : ouverture des crédits d'investissement sur le BP 2025 Base de Loisirs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'ouvrir une autorisation budgétaire sur le budget Base de Loisirs, section investissement, afin de régler les factures en cours. La limite fixée est de 25 % du montant des crédits inscrits ouverts au budget primitif 2024.

Le conseil municipal autorise le Maire à ouvrir des crédits d'investissement du BP 2025 Base de Loisirs dans la limite de 25% du montant des crédits inscrits ouverts au budget 2024 (604 124.36 €), soit au maximum 151 031.09 € selon la répartition suivante :

Chapitre	Article	Opération	Montant
16	165	1 – Financière (cautions)	1 000.00 €
21	2135	21 – Bars sous comptoir	3 000.00 €
21	2135	22 – Plonge	2 000.00 €
21	212	24 – Mur soutènement	7 000.00 €
21	2131	23 – Création et extension terrasse	5 000.00 €
TOTAL			18 000.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Convention Territoriale Globale 2025-2029

Il est rappelé que la communauté de communes Bugey Sud, ainsi que le SIVOM du Valromey, Artemare, Brégner-Cordon, Ceyzérieu, Culoz (nouvellement Culoz-Béon), et Haut-Valromey, sont signataires avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Ain, d'une convention territoriale globale (CTG) signée le 17 septembre 2021, et arrivant à terme au 31 décembre 2024.

En 2021, dans la continuité des CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), la CTG avait notamment permis de maintenir les financements de la CAF auprès des communes et des structures de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la vie sociale. Un plan d'actions a été adopté en 2023 pour la période 2023-2024, avec l'objectif d'apporter une cohérence territoriale autour des enjeux de la petite enfance, de l'enfance/jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits et aux services de la vie sociale et du logement.

En parallèle, la Ville de Belley avait également signé une CTG avec la CAF pour la période 2020-2024.

Les deux CTG arrivant à terme, une nouvelle convention territoriale globale doit être signée avec la CAF, la communauté de communes et les communes actuellement signataires, avec l'ambition à terme de mobiliser l'ensemble des communes du territoire autour d'une coordination de ces enjeux via la CTG.

La signature d'une CTG, conclue entre les communes, l'EPCI et la CAF, n'a pas d'incidence sur les compétences des communes ou des EPCI.

La nouvelle CTG prévue pour la période 2025-2029 doit être signée avant le 31 décembre 2024, avec une période de rétroactivité possible de trois mois, et une date de signature fixée au vendredi 14 février. Cette convention cadre intègre un plan d'action validé en comité de pilotage, et qui pourra être affiné après la réalisation d'un diagnostic social de territoire mené en 2025 par la communauté de communes Bugey Sud.

Il est proposé que la commune de Massignieu-de-Rives

- Signe la CTG 2025-2029 avec la CAF de l'Ain, la communauté de communes Bugey Sud, et les autres communes concernées ;
- Participe aux instances de gouvernance de la CTG
- Contribue, selon ses compétences, à alimenter le diagnostic social de territoire
- Contribue, selon ses compétences, à la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs fixés dans la CTG

Approuvé à l'unanimité.

Affaires diverses :

- **Travaux à Virignin et déviation par Massignieu** : La traversée de Virignin va être fermée de mi-mai à mi-août 2025 et une déviation va être mise en place par Massignieu. Pour que cette déviation se passe le mieux possible pour Massignieu, la commission travaux doit se réunir pour établir un plan de circulation et envoyer une réponse à la CCBS, Service voirie, la régie des eaux, le conseil départemental et la commune de Virignin.
- **Pacte fiscal et financier** : la commune de Belley a mis en demeure la CCBS pour le paiement de la dotation solidarité ville centre. Depuis 2016, la dotation existe mais n'a jamais été mise en place. Il est possible de rattraper les années 2020 à 2024. La CCBS doit payer 934 000 €.

Le pacte fiscal ne sera pas mis en place avant 2026. Un fonds de concours est proposé à hauteur de 500 000 € minimum pour toutes les communes de Bugey Sud. M. le Maire a déposé un dossier pour l'aménagement des abords de la Capitainerie, comme ce site profite aux habitants de l'intercommunalité et s'inscrit dans le cadre du projet de territoire Bugey Sud.

- **Désenvasement du port** : M. le Maire a assisté au dernier comité de pilotage avec la CCBS. La DREAL demande une étude plus poussée. Le cabinet actuel n'était plus compétent. Un appel d'offre a été lancé pour cette nouvelle étude. Le cabinet SAGE Environnement d'Annecy a été retenu.

Le coût à la charge de la Commune est de 93 000 € pour la part étude.

Les travaux initialement prévus en 2025/2026 seront reportés à l'horizon 2029/2030, avec une incertitude sur les subventions connues à ce jour.

- **PLU** : un avis défavorable d'une Personne Publique Associée pour une STECAL au Molard – habitat de loisirs. Elle doit être requalifiée dans une autre zone. Le dossier doit être représenté à la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

- Décorations lumineuses de Noël : la mise en valeur de la façade de l'école est envisagée pendant la période de Noël. La commission dédiée travaillera sur le sujet pour que l'installation soit réalisée pour l'hiver prochain.
- Travaux ancienne Poste : il y a eu un problème d'infiltration suite à des malfaçons réalisées lors des travaux de réhabilitation. L'assurance de l'entreprise CORTINOVIS, responsable, a versé une indemnité de 9 000 €. Les travaux seront réalisés d'ici la mi-mars par l'entreprise LRB.
- Réhabilitation de la Grange Jarry : la déclaration préalable a été déposée. La surélévation du bâtiment est incompatible avec la réglementation de la carte communale actuelle. La DP a donc été retirée en attendant le PLU. Les travaux de démontage du toit et de maçonnerie vont être engagés. Afin de sécuriser le site, la charpente/couverture et une partie de la maçonnerie sera réalisée.
- Campagne d'élagage : les chênes et les noyers sont des arbres protégés. On ne peut pas les couper. L'élagage a un coût pour les collectivités et les arbres se trouvent souvent sur le domaine privé et devraient être entretenus par les propriétaires eux-mêmes.
- Fortes précipitations de la nuit du 27 au 28 janvier 2025 : Le chantier de construction de M. et Mme Vallenet, route de Boutz, a été inondé. L'avaloir du bief de Chamier a été refait par l'entreprise Soumaille. La commune a reçu une lettre recommandée de leur assurance qui demande une expertise et des dommages.
- Capitainerie : La commune a reçu 4 candidatures. La candidature retenue est celle du club des 5. Ils sont 5 gérants et leur enseigne est le RDV. Des travaux d'extension de la terrasse, de ragréage au sous-sol, un mur de soutènement vont être effectués par la commune. La commune finance les frigos de bar et la plonge.
- Eau et assainissement : les représentants auprès de la communauté de communes sont Olivier CAMUS – titulaire et Didier VINETTE – suppléant. Olivier CAMUS ne souhaite plus être représentant pour l'eau et l'assainissement. Didier VINETTE devient titulaire et Alain CAROTTE suppléant.
- SIEA : les derniers problèmes de raccordement à la fibre vont être réglés dans les 6 prochains mois.
- Comme à l'habitude, M. le Maire donne la parole aux élus en faisant un tour de table. M. DUBOULOZ-MONET Fabrice revient sur l'intervention du Maire concernant la tenue et l'entretien du local des pompiers. Celui-ci ne partage pas la même vision que M. le Maire et lui reproche son autorité. Madame Géraldine LYONNET, présente au conseil municipal, a pris la parole sans qu'on lui ait autorisée, d'une façon très agressive et irrespectueuse envers le Maire, sous prétexte de ne pas partager un avis ou une vision. Le débat, dans le respect de l'autre est une des bases de la démocratie, rappelle le Maire.

La séance est levée vers 21 heures



**Le Maire,
Didier VINETTE**

**Le secrétaire de séance,
Yannick RIOU**